

D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

LE GOUVERNEMENT JURASSIEN POUSSE A LA ROUE

A l'instigation du Bureau de la condition féminine (BCF), le gouvernement jurassien a demandé au Conseil fédéral que la Suisse adhère à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Suisse avait dit non en 1980, mais les Jurassiens estiment que la prochaine conférence de Nairobi (cf. notre dossier) est une bonne occasion pour corriger le tir. En outre, par la votation populaire de 1981 sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, la Suisse avait exprimé clairement son désir de s'engager dans cette voie. — (mh)



Dessin paru dans « Le démocrate » du 9 mai, à l'occasion de la démarche du gouvernement jurassien (cf. ci-dessus). Sans commentaire...

ADF-VAUD : LA CONTINUITÉ

A l'occasion de leur 77^e assemblée générale samedi 4 mai à Montreux, les déléguées des 8 sections de l'Association vaudoise pour les droits de la femme réaffirmaient avec vigueur leur position en ce qui concerne les deux grandes votations fédérales de l'année : elles ont dit **non** à l'initiative « Pour le droit à la vie » et **oui** au Nouveau droit matrimonial.

Les rapports statutaires rendaient compte d'une part de l'activité du comité cantonal et, d'autre part, des innombrables sujets de conférences, cours, dé-

bats et recherches traités par les sections différentes en 1984 : civisme, droit, projets de lois... les thèmes ne manquent pas pour qui s'intéresse à la vie publique et pour qui cherche à améliorer la condition de la femme. Après l'adoption des rapports et des comptes, la présidente Odile Jaeger, présenta l'enjeu de la votation du 9 juin ; l'association qui avait soutenu très fermement il y a plus de dix ans la décriminalisation de l'avortement, ne pouvait aujourd'hui que combattre l'initiative « Pour le droit à la vie ». La référence au passé de l'association est encore plus évidente lorsqu'il s'agit du droit matrimonial. « Egalité dans la famille, dans l'instruction, dans le salaire et devant la loi » réclamaient les féministes il y a cent dix ans, revendication reprise par l'Association pour le suffrage féminin en 1907. Cette égalité dans le couple que propose le nouveau droit matrimonial, sera-t-elle admise le 22 septembre ? Il le faut, dit avec conviction Gertrude Girard-Montet, ancienne conseillère nationale, chargée de rappeler aux déléguées les points forts de ce nouveau droit du mariage. L'ancienne présidente de l'Association pour le suffrage féminin ne comprend pas d'ailleurs qu'on puisse s'opposer à une révision si nécessaire d'un code presque centenaire.

Ah ! si nous pouvions conclure comme le rédacteur du Journal de Montreux de 1919* dans un compte rendu d'une conférence d'Emilie Gour : « (Elle n'a probablement convaincu personne,) car aujourd'hui ne dénie le droit de vote aux femmes que quelques entêtés et entêtées qui ne veulent pas convenir que l'heure a sonné de réparer une grosse injustice. » — (sch)

* Cité par Emmeline Grau, responsable de la section de Montreux dans les paroles de bienvenue qu'elle adressa aux déléguées au début de l'assemblée.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (FR)

Un débat public a eu lieu à Fribourg, le 30 avril sur le thème de la petite enfance. Les possibilités d'accueil, le nombre de places à disposition, l'information qui circule mal à ce sujet et les parents qui se retrouvent seuls avec leurs problèmes, le caractère de ces lieux d'hébergement : crèche, garderie, école, la formation des animatrices, la loi sur la surveillance des placements qui n'est toujours pas sous toit. Mme Bernadette Widder a été élue présidente de l'association.

Adresse : Association parents et crèche, case postale 611, 1701 Fribourg. Tél. 037/31 19 76.

DROIT MATRIMONIAL : COMITE VAUDOIS

En vue de la votation fédérale du 22 septembre prochain s'est créé à Lausanne le **Comité vaudois pour le nouveau droit matrimonial**. Il est ainsi composé :

Présidente : Odile Jaeger-Lanore, présidente de l'Association vaudoise pour les droits de la femme.

Vice-présidents : Romain Berberat, député, président du Parti démocrate-chrétien vaudois ; Daniel Brelaz, conseiller national, Groupement pour la protection de l'environnement ; Pierre Cevey, conseiller d'Etat, Parti radical-démocratique vaudois ; Yvette Jaggi, conseillère nationale, Parti socialiste vaudois ; Christiane Jaquet, députée, Parti ouvrier populaire vaudois.

FRIBOURG : ECRIVAIN(E)S EN FETE

Samedi et dimanche 20 et 21 avril, a eu lieu à Fribourg la fête des Lettres Romandes. Organisée par les sociétés cantonales d'écrivains, l'alliance culturelle romande et le Pen club de Suisse romande, cette fête a réuni plus de 40 écrivains de langue française et une cinquantaine d'écrivains, dont un livre et une photographie (pour chaque auteur) étaient exposés.

Le Prix de Fribourg, remis pour la première fois, a été décerné à une Vaudoise, **Mme Gisèle Ansoerge**, pour un recueil de nouvelles qui devra maintenant être publié. Rappelons que trois des sociétés romandes d'écrivains sont présidées par des femmes, soit Mme Marie-Thérèse Daniels pour la société fribourgeoise, Mme Liliane Ménétrety pour la société genevoise, Mme Francine-Charlotte Gehri pour la société vaudoise.

Cette dernière a participé au cabaret du vendredi soir en présentant des textes de Jacqueline Thévoz, Gabrielle Faure, Amélie Plume, pour ne citer que les auteurs féminins, ainsi qu'à la matinée enfantine du dimanche où elle s'est fait conteuse.

A l'occasion de cette fête, le quotidien de Fribourg, *La Liberté*, dans son supplément du dimanche, a présenté une autre lauréate récente, Mme Marie-Claire Dewarrat, de Châtel-Saint-Denis, qui avait reçu le Prix Alexis Peiry en hiver 1983 et dont le recueil de onze nouvelles vient de paraître aux Editions de l'Aire sous le titre « L'été sauvage ». — (bg)

d'un canton à l'autre

FRIBOURG : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

● Le Centre de liaison fribourgeois

a tenu son assemblée générale le 25 avril, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne Dubas. Le rapport d'activité pour 1984-1985 rappelle notamment la participation du Centre de liaison au Comptoir de Fribourg qui a permis de faire connaître les associations féminines du canton (octobre 1984), ainsi que l'envoi d'une circulaire à 32 associations-membres pour les interroger sur les sujets qu'elles aimeraient voir traiter par le Centre de liaison. La commission qui s'occupe de la violence envers les femmes poursuit son travail.

Le Centre de liaison a participé aux rencontres avec les autres centres cantonaux, ainsi qu'à la journée « Vidéotex » organisée par l'Alliance des Sociétés féminines à Fribourg en septembre 1984. Cotisations, nouveaux statuts ont été discutés et l'assemblée s'est terminée par un exposé de Mme Mireille Kurmann-Carrel, juriste sur le sujet : « Egalité et relations entre partenaires : une chance pour la société ? »

● L'association fribourgeoise pour les droits de la femme (ADF)

a tenu son assemblée générale le 24 avril. Outre l'étude des manuels scolaires du canton de Fribourg (parmi lesquels ne figurent plus les exercices d'orthographe d'où est tiré le texte paru dans Femmes Suisses d'avril), à laquelle s'est adonné le comité, l'ADF Fribourg s'est occupée déjà du nouveau droit matrimonial ; elle a répondu à la consultation d'un député sur la nouvelle loi scolaire, sa présidente a pris part aux séances de la commission des affaires féminines, des membres la représentent dans différentes associations s'occupant des problèmes femmes. Elle interviendra sur les ondes de Radio Sarine à propos du nouveau droit matrimonial. Une année vigilante et sereine. — (bg)

SERVICES BÉNÉVOLES (NE) : L'ÊTRE ET L'AVOIR

L'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB), créée en 1976, a organisé une première journée d'étude, au mois de mai, dans le but de mieux définir les modalités de ses collaborations avec les professionnels et clarifier certains malentendus. Sur le thème « Professionnels, bénévoles, usagers : confiance et méfiance », la matière à discussion n'a pas manqué pour les quelque

deux cents participants, réunis à la Cité universitaire, à Neuchâtel. L'ANSB avait fait appel à trois personnalités pour l'encadrer. M. J.-P. Fragnières, professeur à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne et Mme A.-M. Iacuzzi-Langlois, psychologue et ergothérapeute au Centre de gériatrie de Genève ont délimité la réflexion et la multiplicité des besoins, le premier s'interrogeant sur les buts de l'action sociale et le rôle de l'état protecteur, la seconde insistant sur la nécessité du développement de la collaboration entre bénévoles et professionnels dans le domaine gériatrique ; quant à M. P. Gilliard, professeur à l'Université de Lausanne, il a été chargé de l'exposé de synthèse, relevant les carences de cette société, de plus en plus axée sur l'avoir davantage que sur l'être, face au maintien des malades et des vieillards à domicile, face à la mort, et montrant l'importance de la carte du bénévolat dans une politique de décloisonnement qui tienne compte de ces besoins humains.

Cette journée a permis de clarifier certains conflits de compétence dans la collaboration des bénévoles et des professionnels. Elle a aussi surtout permis de prendre la mesure des besoins nouveaux et de montrer la complémentarité indispensable des deux systèmes dans les secteurs qui réclament des forces nouvelles, notamment le maintien à domicile des personnes âgées et l'accompagnement des mourants. — (alg)

(Pour obtenir les textes rédigés au cours de la journée : Secrétariat de l'ANSB, 3, rue de Corcelles, 2034 Peseux.)

BCF JURASSIEN : OUVERTURE D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION

Lorsqu'il s'est mis en place en 1979, une des premières tâches du Bureau de la condition féminine (BCF) fut de constituer une documentation concernant la condition féminine. Au fil des ans, une grande masse de données sur les femmes jurassiennes, suisses et étrangères a été rassemblée. Jusqu'à présent, le Centre de documentation était réservé à l'usage interne du BCF. Celui-ci n'a pourtant pas pu résister au désir de l'ouvrir au public, ce qui vient d'être fait le 16 avril dernier.

Le travail de classement a été réalisé par Guite Aubry, aidée périodiquement d'une chômeuse. Les données sont répertoriées selon dix thèmes : droit - histoire et femmes en lutte - éducation et formation - économie - famille - santé et sexualité - politique - sexisme et violence - culture, sport et armée - qualité de vie et divers. Elles sont constituées de coupures

de presse régionale, nationale et internationale, d'une trentaine de revues, d'études et de mémoires et de plus de 600 livres. Jusqu'à ce jour, seules des étudiantes avaient eu accès à cette abondante source d'informations. Elle est dès maintenant ouverte à toutes et à tous. — (mh)

AG MARATHON AU CLAF (GE)

L'ordre du jour était chargé — un peu trop — pour l'assemblée générale annuelle du Centre de liaison des associations féminines genevoises, le 30 mai. Et pour cause : le CLAF fait preuve d'un dynamisme certain, comme en témoignent sa quarantaine de membres collectifs et quelque 100 membres individuels, dont près de 40 ont été admis lors de cette assemblée.

Malheureusement, il a fallu sauter à pieds joints, et pratiquement sans discussion, sur le nouveau programme d'action du Centre, bien intéressant pourtant. Parmi les projets présentés par la présidente, Arielle Wagenknecht, plusieurs méritent d'être relevés : tout d'abord, la promotion des intérêts féminins par l'engagement actif en faveur du nouveau droit matrimonial ; plus à long terme, le renforcement de la communication avec et entre les associations membres, ce qui implique la mise sur pied d'un secrétariat, de locaux, et une recherche de fonds pour financer le tout ! Attentif aux exigences de la formation permanente, le CLAF prévoit en outre — très bonne initiative — d'organiser un cours de gestion des associations.

A signaler également que 1987 marquera le cinquantième anniversaire de l'organisme : du pain sur la planche en perspective. Un point d'accrochage : faut-il admettre les hommes comme membres individuels ? La proposition fut faite, la discussion fut vive et la décision remise à la prochaine fois.

La deuxième partie de l'assemblée vit s'affronter les conseillers aux Etats Guy Genoud et Jean-François Aubert sur le nouveau droit matrimonial — bien curieuse manière, nous semble-t-il, de s'engager en faveur de ce dernier, que d'inviter à Genève le magistrat valaisan. — (mc)

ELISABETH KOPP A GENEVE

La Conseillère fédérale viendra le 12 septembre à Genève pour donner une conférence publique sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

d'un canton à l'autre

INVENTRICES : SORTIR DE L'OMBRE (GE)

Dans le cadre du 13e Salon international des inventions*, un prix spécial a, pour la première fois, été décerné à la meilleure invention présentée par une femme. L'idée émanait de l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle (OMPI) qui a voulu ainsi marquer la fin de la « Décennie des Nations Unies pour la femme ».

C'est à Mme Henriette Kônnecker, des Pays-Bas, que la médaille d'or a été attribuée pour son système de photo ultramine destinée aux messages publicitaires et reposant sur un procédé de fabrication inédit. Tout en soulignant la créativité, l'imagination et la persévérance de cette inventrice, le représentant de l'OMPI, M. Farag Moussa, souhaite que la remise de cette distinction encourage les femmes à participer toujours plus nombreuses à de telles rencontres.

Elles ne représentaient, cette année, que les 2 % des exposants, soit 11 candidates officiellement inscrites et 4 autres découvertes par le jury à la suite d'un véritable travail de détective... Trop intimidées pour affronter les feux de la rampe et la compétition, de talentueuses inventrices et co-inventrices préfèrent, en effet, l'ombre rassurante et le nom

d'un mari, d'un père ou d'une raison sociale ! La commercialisation d'un nouveau produit ne relève-t-elle d'ailleurs pas de compétences masculines spécifiques, puisqu'elles n'entendent rien en matière de business ? Et tant pis si leur compagnon se comporte trop aisément en légitime propriétaire de leur invention ! N'a-t-il pas généreusement investi tout ou partie du capital nécessaire aux dépôts de brevets ?

C'est ainsi que le « Prix de la presse internationale » de ce Salon 1985 a récompensé la société britannique Sensortron, représentée par un gentleman dûment honoré et photographié pendant que sa femme et co-inventrice s'en réjouissait discrètement...

Mais que penser, en définitive, d'un prix « spécial inventrices » ? En retenir sans doute sa valeur d'encouragement et de remise en question sans, toutefois, sous-estimer la dévalorisation qui le guette et saura si bien transformer une médaille d'or en médaille de chocolat !

L'OMPI le sait bien qui annonce déjà son intention de retirer un jour ce prix. Sera-ce parce que les femmes seront parvenues à s'affirmer, à ne pas renoncer à leur identité, à déposer des brevets, à protéger leurs inventions, bref à ne plus « se faire faucher la mise » ?.. — (mm)

* Palexpo - Genève - du 19 au 28 avril 1985.

GRUPE FEMMES D'AMNESTY INTERNATIONAL (GE)

Pour marquer la fin de la décennie de la femme, le groupe Femmes d'AI organise en juin une série de manifestations à Genève.

Du 20 juin à la fin août, au Centre social protestant, une expo photo sur les thèmes des prisonnières d'opinion, des militantes des droits de la personne humaine et des réfugiées.

Le 21 au soir, Uni II, conférence débat avec Eva Forest. Le 22, « chants pour la liberté » dans un foyer de réfugié-e-s. Le 26, lecture de poèmes et musique. Le 28, une table ronde : torture, droits de la personne humaine et la responsabilité des médias.

Une tombola sera tirée (lots : voiture, billets d'avion, tapisseries, livres, artisanat, etc.), les billets sont en vente auprès des militant-e-s d'AI. Un programme plus précis sera donné à la presse quotidienne.

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.

Située 34 avenue de Frontenex (tél. 358832), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.

Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

BCG 